

■ Catastrophe naturelle en Belledonne

Le Conseil général au des communes sinistrées

>> Dans le massif de Belledonne.
*Deux mois après les pluies torrentielles,
on continue à réparer les dégâts.
Ici, des travaux d'enrochement dans
un torrent qui a détruit plusieurs
habitations.*

secours créés



Cruelle fin de vacances ! Les 21 et 22 août derniers, des pluies torrentielles s'abattaient sur le massif de Belledonne et à un degré moindre en Chartreuse et en Vercors, provoquant le débordement des torrents du Domeynon, du Breda, du Vorz et de la Combe. Le calme revenu, le constat est douloureux : plusieurs centaines de résidents à reloger, 140 habitations endommagées, treize ponts détériorés, six kilomètres de voies communales dévastées et 19 communes sinistrées ! Ces importants dégâts, heureusement uniquement matériels, s'élèvent à plus de 25 millions d'euros, hors biens privés, somme que le budget des seules communes touchées ne peut absorber. Deux jours après la catastrophe, le président du Conseil général se rendait sur place pour évaluer les dégâts dans plusieurs communes du massif de Belledonne, et le 30 septembre, par devoir de solidarité, l'Assemblée départementale, sur proposition d'André Vallini, attribuait une aide d'un million d'euros au bénéfice des communes et de leurs groupements engagés dans des travaux d'extrême urgence. Parallèlement, un dispositif financier exceptionnel était mis en œuvre pour soutenir les particuliers et les entreprises : crédit d'urgence de 150 000 euros pour indemniser les PME tandis que les résidents non couverts par les assurances bénéficiaient des dispositions du Fonds départemental de solidarité "Intempéries du 23 août 2005" créé pour l'occasion, et de l'attribution d'un secours d'urgence de 400 à 3 000 euros.

Les 19 communes sinistrées



Illustration: B. Fouquet - Photo © Bernard Nicollet